



Newsletter N° 23 – Février 2011



MODALITES DE SAISIE DES LICENCES CLUB FFVOILE – ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE

Edito du Secrétaire Général de la FFVoile :



Chers amis,

Comme je vous l'annonçais dernièrement, le Bureau Exécutif de la FFVoile s'est prononcé pour une modification des modalités de la saisie de la licence Club FFVoile **en intégrant l'adresse mail du licencié en tant que champ obligatoire.**

Cette modification entrera en vigueur le 14 février prochain.

Ce changement ne doit pas être compris comme une nouvelle contrainte administrative, mais bien comme la possibilité d'améliorer nos relations avec nos membres / licenciés.

Pour le club, vous allez **disposer d'une base de données**, disponible sur le site Internet de la FFVoile dans votre espace privatif, entièrement complète et facilement exportable qui peut constituer un outil de travail efficace **dans la gestion de vos membres et ainsi vous éviter une double saisie.**

Pour le licencié, **cette donnée est essentielle pour qu'il puisse bénéficier des derniers développements de la FFVoile en matière de communication et des services rendus au licencié.**

Nous avons en effet enrichi **l'espace licencié** [<http://licencie.ffvoile.fr>] pour que ce dernier puisse y trouver le maximum d'informations pertinentes pour sa pratique régulière. Nous lui proposons notamment des **facilités administratives** (attestation de licence numérique, modèle de certificat médical). Cet espace privatif doit à terme constituer sa « carte d'identité numérique » de membre de la FFVoile avec tous les services qui lui sont associés. J'ajoute que l'ensemble de

ces services va se multiplier à court terme et à titre d'exemple nous pouvons citer la prise des garanties d'assurance complémentaires en ligne.

Parmi ses nouveaux services, nous pouvons citer par exemple le futur **calendrier interactif** qui ne se contentera pas de recenser l'ensemble des épreuves organisées par nos membres, mais qui enverra aux licenciés (via son adresse mail) **des invitations à participer à vos régates** selon les caractéristiques de sa pratique sportive (géographique et par support d'activité) afin de l'inciter à régater le plus possible dans les clubs.

La **licence dite « 2.0 »** amenée à remplacer petit à petit notre traditionnelle licence papier est maintenant une évidence adoptée par un nombre de plus en plus important de fédérations sportives. La FFVoile est à ce titre une fédération moderne et tournée vers les nouvelles technologies comme elle a pu le démontrer lors du dernier salon nautique où elle a présenté ses nouveaux outils, ce qui a été unanimement apprécié par les visiteurs.

Pour autant, nous **conservons la faculté pour les licenciés qui le souhaitent de garder leur licence papier traditionnelle** et avons **mis en place des procédures pour les personnes ne souhaitant absolument pas communiquer leur adresse e-mail**. Dans cette dernière hypothèse, le club inscrira sa propre adresse mail lors de la saisie. Mais il s'agit d'un palliatif et je vous encourage très fortement à obtenir l'email de vos membres/nos licenciés.

La Fédération a mis à votre disposition **des outils pédagogiques sous forme de clips vidéo téléchargeables** vous expliquant toutes les démarches administratives, à la fois pour le club et pour le licencié pour aider à la saisie des licences et à l'accès à l'espace licencié.

Je suis conscient que ce changement modifie un peu nos habitudes ; il n'est néanmoins pas radical **puisque'il laisse des choix à opérer pour vous club et vos membres**. Néanmoins, à une ère où la communication instantanée est devenue la règle, il est nécessaire que nous nous donnions tous les moyens pour **valoriser notre sport auprès de nos pratiquants en utilisant toute la panoplie des nouvelles technologies**.

N'hésitez pas à contacter les services fédéraux (dont vous trouverez les coordonnées dans cette newsletter) pour leur faire part de vos souhaits et des améliorations souhaitées car c'est ensemble que nous ferons progresser notre sport.

Cordialement

Jean-Claude MERIC

Le service licences de la FFVoile se tient à votre disposition pour répondre à vos questions : 01 40 60 37 61 / licences@ffvoile.fr

A voir :



<http://media.ffvoile.fr/videos/130/prise-de-licence-par-le-club>

A lire et à diffuser :



LICENCES 2011

Pourquoi la saisie de l'adresse email est-elle obligatoire ?

- Pour gagner en **proximité** en **communiquant plus simplement**
- Pour permettre à vos licenciés d'**accéder aux nouveaux services web** dont la **licence 2.0***
- Pour constituer votre **fichier d'adhérents** et **l'exporter facilement** sous le format **Excel**

* La licence 2.0 est la version électronique de votre licence désormais téléchargeable et imprimable à partir de l'espace licencié : www.ffvoile.fr. Elle est également disponible sur smartphones à l'adresse : www.ffvoile.mobi

N.B. : La saisie de l'adresse email et son utilisation se font en respect de la loi informatique et libertés



Retrouvez la vidéo tutorielle sur
www.ffvoile.fr dans l'espace clubs



- Partenaire Officiel -

Pour plus d'informations, contactez le
service licences au 01 40 60 37 61



- Partenaire Fédéral -